



## Registre des délibérations - Délibération n° 06 : 12/02/2016

### ACQUISITION D'UN NOUVEAU MATÉRIEL ET LOGICIEL DE CAISSE AU MUSÉE DE LA CAMARGUE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze février à 9h30 sous la présidence de M. David Grzyb.

#### ► Étaient présents

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :  
Commune d'Arles : Bernard Bacchi, David Grzyb, Claude Lecat  
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay  
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :  
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac  
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas  
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan  
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

#### ► Avaient donné pouvoir

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere  
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Henri Pons à Corinne Chabaud  
Commune d'Arles : Alain Dervieux à Bernard Bacchi, Nicolas Koukas à Claude Lecat  
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roger De Murcia  
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard  
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni à David Grzyb  
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac

#### ► Étaient absents-excuses

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat  
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Véronique Miquelly  
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo  
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet  
Métropole Aix-Marseille-Provence  
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

#### ► Le Conseil de Parc était représenté par 15 membres

#### ► Autres personnes présentes :

François Roberi, chargé d'interventions unité littoral, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence  
Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles  
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue  
Sonia Ayme, responsable administratif et financier, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue  
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
30	23	23

En exercice	Nombre de voix	
	En exercice	Votants
78	78	60

Date de convocation  
25/11/2015 : DG/CH - 901  
20/01/2016 : DG - 901



Délibération n° 06 : 12/02/2016

## ACQUISITION D'UN NOUVEAU MATÉRIEL ET LOGICIEL DE CAISSE AU MUSÉE DE LA CAMARGUE

### ► CONTEXTE

Le logiciel de caisse ainsi que l'ordinateur de la billetterie du musée ont été endommagés par un virus qui a atteint le réseau informatique du Parc. Un nouveau matériel (logiciel et ordinateur) doit être acquis pour permettre les encaissements au musée.

### ► AUTORISATION DE DÉPENSE

L'acquisition d'un poste informatique et du logiciel viendra en remplacement du dispositif actuellement utilisé à la régie de recettes du Musée de la Camargue car le matériel défaillant n'est plus développé ni fabriqué à ce jour.

C'est pourquoi, devant l'urgence de la situation et en vertu de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) *modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)* qui autorise les collectivités locales à fonctionner en l'absence d'adoption de leur budget, il est demandé au comité syndical du Parc naturel régional de Camargue l'autorisation d'engager, liquider et mandater cette dépense d'un montant de 10 000 € toutes taxes comprises, cet investissement n'atteignant pas le montant de 493 216.25 € (limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) affectés à la ligne budgétaire.

Considérant la nécessité de procéder au remplacement immédiat du logiciel de caisse du Musée de la Camargue ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, accepte d'ouvrir sur l'exercice budgétaire 2016 des crédits à hauteur de 10 000 €, des crédits d'investissement pour financer, hors restes à réaliser, l'acquisition du matériel informatique et la formation des agents.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,  
David Grzyb

